

TRAVAUX ORIGINAUX

FAUSSE SECURITE DONNEE PAR CERTAINS ETABLISSEMENTS DE PASTEURISATION¹

JOS. DE VARENNES, D. H. P.

Messieurs,

La question de la pureté du lait, consommé surtout dans les grands centres, a fait bien souvent le sujet de discussion dans les congrès d'hygiène. Et tous ceux qui s'occupèrent de cette étude ont semblé se rallier à l'opinion que la pasteurisation faite suivant les règles de l'hygiène était la méthode de choix.

En effet, il est reconnu que la pasteurisation bien faite devrait détruire au moins 90% des bactéries. Est-ce cependant toujours

1. Travail lu au Congrès d'Hygiène tenu à la Rivière-du-Loup, le 26 juillet 1918.

**INFECTIONS ET TOUTES
SEPTICEMIES**

(Académie des Sciences et Société
des Hôpitaux du 22 décembre
1911.)

LABORATOIRE COUTURIEUX
18 Avenue Hoche - Paris

Traitement LANTOL
— PAR LE —

**Rhodium B. Colloïdal
électrique**

Ampoules de 3 cm'

le résultat que l'on obtient? Je ne crois pas et je voudrais succinctement, puisque le temps pour chaque travail est limité, vous donner les raisons pour lesquelles cette méthode ne donne pas toujours tout ce que l'on a droit d'en attendre.

N'oublions pas d'abord que la pasteurisation sera d'autant plus parfaite que les bactéries seront moins nombreuses au moment de l'opération.

C'est un principe dont ne semble pas tenir compte les propriétaires d'établissements, si l'on considère la surveillance qu'ils accordent à leurs fournisseurs de la campagne, afin de s'enquérir si leurs étables sont bien éclairées et aérées suivant les règlements; si les animaux sont en parfaite santé et ont tous subi l'épreuve de la tuberculine; si la récolte du lait se fait proprement et si l'on conserve le produit de la traite à l'abri des poussières et de la chaleur solaire avant de l'expédier.

Souvent même le lait séjourne sur la plateforme de la gare une heure ou deux avant le passage du train, est transporté à la ville dans des chars non réfrigérateurs et arrive à l'établissement en pleine fermentation après un séjour de 8 à 10 heures dans des bidons mal lavés, plus ou moins asséchés et dont les sutures intérieures sont des nids à microbes, qui n'attendent que le milieu favorable pour se développer davantage.

Les propriétaires d'établissement sont d'opinion que cette surveillance incombe aux inspecteurs de lait nommés par les municipalités urbaines.

Je suis aussi de cet avis, et je dois dire ici que dans plusieurs cas, grâce à leur travail, plusieurs améliorations ont été accomplies. Cependant le nombre des fournisseurs est trop considérable pour permettre un contrôle efficace sur tous. Le résultat de leurs efforts serait quintuplé s'ils rencontraient chez les propriétaires d'établissements un appui ferme et sincère; si tous visitaient les fermes de leurs fournisseurs et s'engageaient sans exception à ne

pas accepter le lait provenant de la ferme d'un cultivateur, qui ne se conforme pas aux règlements d'hygiène. Vous verriez bientôt celui-ci s'améliorer et fournir un lait moins contaminé.

Mais malheureusement un fournisseur voit-il son lait refusé, qu'il va de suite chez le concurrent voisin et trouve immédiatement un acheteur. Et peu convaincu de l'efficacité de ces améliorations, il continue le même état de choses sans être obligé de faire de nouvelles dépenses.

Une des conditions essentielles pour une pasteurisation effective est dans mon opinion que le lait pris dans la glacière où il est conservé à une température de 40° F. subisse toutes les manipulations à l'abri des poussières et de l'air, afin de ne pas se contaminer d'avantage avant la pasteurisation et êtreensemencé de nouveau avant la livraison au client. Or comment procède-t-on généralement? Le lait est versé dans un grand bassin le plus souvent découvert et exposé par conséquent à toutes les poussières et mouches qu'une fenêtre ouverte et sans moustiquaire peut laisser pénétrer; puis par une canalisation spéciale il descend au clarificateur afin d'y enlever les saletés qu'il peut contenir et de là passe à l'appareil pasteurisateur dans une gouttière non recouverte, les bassins récepteurs étant ouvert durant tout ce temps.

La pasteurisation du lait, précédant toujours l'embouteillage, exige que le lait soit chauffé à 40° F. durant au moins trente minutes et ensuite refroidi rapidement afin d'entraver toute fermentation lactique qui voudrait s'y développer.

Refroidissement et embouteillage voila les deux pierres d'achoppement.

Ces deux opérations, si importantes à tant d'égards, parce que l'on agit sur un liquide stérilisé, sont celles, généralement, qui sont faites avec le moins de soins.

L'appareil réfrigérateur est un plan vertical en métal, ondulé, recouvrant une série de tuyaux dans lesquels circulent l'eau froide

et une solution de saumure à une température très basse. Le lait arrive dans une gouttière placée au-dessus du plan vertical et percé d'un grand nombre d'ouvertures par lesquelles il s'écoule en une couche très mince sur le plan métallique où il se refroidit, pour tomber par une autre gouttière, aussi découverte, dans un réceptacle d'où il sera distribué dans les bouteilles.

Cet appareil réfrigérant est dans une chambre particulière où seuls les hommes préposés à l'embouteillage devrait avoir droit de pénétrer durant l'opération. Ils devraient avoir un costume spécial et aseptiser leurs mains d'une façon parfaite.

Ce n'est pas ce qui arrive, car d'abord les fenêtres et les portes restent ouvertes, et l'air vient se laver sur ce plan humide qui doit nécessairement entraîner des poussières susceptibles de réensemencer le liquide.

Les promoteurs de cet appareil disent que le lait chaud, arrivant sur une surface très froide, dégage en se refroidissant une vapeur formant une couche protectrice contre les poussières qui voudrait se déposer sur le lait.

C'est une théorie bien difficile à accepter et qui ne peut être soutenue si vous avez un fort courant d'air dans la chambre de refroidissement.

Les bouteilles une fois remplies de lait sont obturées par des cartons paraffinés. Ceux-ci arrivent par barils de 50000 et sont conservés à l'établissement dans ces barils découverts. On y prend la quantité nécessaire pour chaque jour, que l'on met dans une boîte ou un couvercle de bidons et l'ouvrier les applique sur les bouteilles, se lavant un peu les doigts avec le lait qui s'échappe au moment de l'obturation.

Le lait mis à la glacière jusqu'au lendemain est distribué dans des voitures ne contenant pas de glace et conservé, surtout dans la classe ouvrière, avant sa consommation, à une température favorisant la culture microbienne et la fermentation.

Il est impossible qu'en manipulant le lait de cette manière on ne le réinfecte pas après l'avoir pasteurisé.

Comment remédier à ces défauts? On pourrait sans doute obliger tous ces établissements à se procurer les appareils permettant ces opérations à l'abri de l'air. Mais souvent le capital est le grand obstacle et pour permettre d'améliorer il faut un peu tolérer. Ces questions de détails ne coûtent rien et pourraient être observées avec avantage. Jamais on ne devrait permettre de les enfreindre, et afin qu'il en soit ainsi, instruisons les propriétaires de ces établissements, tâchons de les convaincre de la vérité de nos assertions et alors ils ne feront plus de leur entreprise une chose simplement commerciale mais aussi philanthropique. Ils instruiront ensuite leurs employés, qui bientôt même en dehors de l'œil du maître et de l'inspecteur surveilleront les moindres détails.

Que les municipalités et même le conseil d'hygiène accordent des primes rémunératrices aux établissements donnant le meilleur produit et possédant l'installation la plus parfaite. Ainsi le public, qui actuellement accepte avec une confiance aveugle le lait pasteurisé parce qu'il semble être de tout repos, pourra continuer à avoir foi en une méthode qui donne de si brillants résultats si tout se fait suivant les données de la science depuis la première à la dernière opération.

MEDECINE ET PHILOSOPHIE

Il y aura bientôt un siècle qu'une vive polémique s'est élevée entre la physiologie et la philosophie. Le défaut d'entente et d'autre part la permanence des causes qui jadis lui donnèrent naissance, font qu'aujourd'hui encore, elle se continue violente et sans trêve. Dieu seul connaît le jour qui verra la cessation de cette lutte, hélas bien regrettable, car, outre les rivalités et les querelles qu'elle entraîne, elle égare les recherches du physiologiste et par suite entrave le développement de la physiologie cérébrale.

Remonter aux causes de cette lutte, c'est en même temps refaire l'histoire du matérialisme, parce que tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est écrit sur cette question reflète la secrète influence du monisme le plus parfait. Il faut l'avouer, c'est à cause du besoin de renverser cette vérité fâcheuse pour bien des consciences, c'est-à-dire l'existence de l'âme et son immortalité, que depuis nombre d'années l'on s'acharne à vouloir trouver dans la matière seule, l'origine de la vie. Ces quelques lignes tirées du traité de physiologie de Gley¹, établissent clairement la vérité de cette assertion: "les faits physiologiques ont été longtemps regardés comme des phénomènes soustraits à l'empire des lois physico-chimiques, dirigés et commandés par des causes impossibles à saisir et à localiser, étant immatérielles, indépendantes du substratum anatomique, qu'elles régissent. Ces causes étaient désignées sous le terme générique de principe vital, esprit, âme physiologique ou archée. Avec et depuis Lavoisier, la chimie moderne a montré que les phénomènes qui se passent dans les êtres vivants sont d'ordre physico-chimique, identiques à ceux que présentent les corps bruts. . . Ce n'est pas à dire que la physique et la chimie sont à même d'expli-

quer tous les phénomènes que présentent les êtres vivants; mais ces sciences... nous dispensent d'invoquer l'existence d'un principe indépendant des formes organiques dans lesquelles il se manifesterait, immatériel et doué d'un mode propre et spécial d'activité".

Huxley parlant des dernières découvertes de la physiologie touchant les propriétés du protoplasma s'exprime ainsi: "Je ne puis découvrir aucune raison pour s'arrêter là et pour ne pas conclure immédiatement que toute activité vitale peut être considérée comme le résultat des forces moléculaires du protoplasma qui la déploie."¹ Il appelle activité vitale, ses idées et celles de ses lecteurs.

Faut-il citer les théories de Fleschig, de Grasset, de Pitres, les célèbres expériences de Flourens, qui toutes tendent à localiser au cerveau les facultés supérieures.

On ne peut le nier, c'est à détruire l'animisme que la physiologie met tous ses efforts. La tâche n'est pas difficile tant qu'il ne s'agit que des phénomènes de la vie végétative. Point n'est besoin de principe vital pour faire du sucre, de l'amidon, de l'alcool avec du carbone, de l'oxygène, et de l'hydrogène. Mais pourquoi ce premier succès grisât-il tant de physiologistes, pourquoi conçurent-ils l'espoir de chasser du domaine de la vie la plus réelle des réalités d'ici-bas, l'âme? Toute activité vitale, dirent-ils, découle des propriétés du protoplasma et les facultés supérieures, c'est-à-dire l'intelligence et la volonté, ont aussi un substratum anatomique: le cerveau est l'organe de la pensée comme l'œil est l'organe de la vue, comme l'estomac est celui de la digestion. Et l'un de ces ardents novateurs s'écria: "La psychologie n'a plus raison d'être, la physiologie avec l'anatomie expliquent l'homme tout entier."²

1. Base de la vie, page 519.

2. Le cerveau et ses fonctions. Dr Luys.

La philosophie protesta énergiquement contre cet empiètement. Ses protestations fort mal goûtées, donnèrent lieu à une vive réplique de la part de ces créatures d'idées nouvelles; et depuis, la bataille fait rage.

Ainsi la physiologie pour avoir outre-passé ses droits, pour n'avoir pas respecté les limites naturelles de son domaine, s'est elle-même rendue coupable de cette lutte que nous déplorons aujourd'hui.

Que faire alors? Deux solutions se présentent: continuer la lutte ou céder le pas à la psychologie.

Choisir la première, c'est d'abord adjurer notre foi, c'est aussi bannir à jamais tout espoir d'atteindre la vérité. Céder le pas à la psychologie, voilà notre devoir. Il faut reconnaître que jamais la physiologie, avec les moyens dont elle dispose, ne parviendra à prouver que le cerveau est l'organe de la pensée.

En effet, le cerveau est un ensemble de cellules et de fibres symétriquement disposées. Or de quelle nature sont les phénomènes qui s'y passent? Tous se résument au mouvement moléculaire.

Supposons que par un hasard inoui la boîte crânienne devienne soudain transparente et que l'on puisse y promener librement l'objectif d'un microscope. Qu'allons-nous y voir? Des mouvements, oscillatoires, vibratoires, curvilignes, rectilignes, circulaires, elliptiques, mouvements éminemment variés, mais rien de plus. La physiologie cérébrale atteindrait alors une précision malheureusement inconnue jusqu'à présent et son domaine s'enrichirait de toute une nouvelle étude; mais réussirait-elle à connaître l'encéphale jusque dans ses détails les plus infimes, jamais elle ne pourra démontrer que la pensée se confond avec le mouvement, pour la raison que l'on ne prouve pas l'impossible. La pensée et le mouvement sont aussi incompatibles que noir et blanc. Nier cette incompatibilité, c'est outrager la logique et la raison humaine, c'est admettre l'absurde.

On ne peut en effet supposer dans la nature l'existence de deux termes qui s'excluent réciproquement tels qu'un cercle carré ou une chaleur glaciale. Or tels sont les caractères de la pensée et du mouvement.

La pensée prise dans sa forme la plus complète est le jugement. Elle est alors essentiellement une affirmation. Or quelles sont les propriétés de l'affirmation? Elle est tout d'abord un acte immanent, c'est-à-dire qui ne sort pas du sujet qui le produit, et qui cependant atteint les objets extérieurs. Cet acte, bien qu'il existe à un moment précis de la durée et que le sujet qui le produit soit personnellement uni à la matière, est affranchi des lois du temps et de l'espace. En effet, l'affirmation atteint avec la même facilité, la même soudaineté, la même certitude, ce qui n'est plus, ce qui est et ce qui n'est pas encore. Nous plaît-il de penser à tel événement passé, plus rapide que l'éclair, notre esprit nous y transporte. Il n'a d'autre loi que celle du caprice. Que lui importe l'ordre chronologique des faits; il se complait dans les splendeurs de la Cour Romaine, puis soudain la quitte et s'intéresse à celle de Louis XIV; il suit Annibal guerroyant en Italie et tout aussitôt l'abandonne pour assister à la prise de Troie. Il n'est pas moins indépendant de l'espace. Voyez avec quelle agilité, il s'élance, ne tenant compte ni des obstacles, ni des montagnes, ni des déserts, ni de l'océan. En moins de temps qu'il n'en faut pour changer d'appartement il me conduit en Europe, en Asie, en Afrique, en un mot, il lui suffit de vouloir être en un lieu pour s'y trouver aussitôt. La pensée est donc complètement indépendante des lois de l'espace et du temps.

Supposons un instant, que les vibrations des fibres et des cellules du cerveau, qui ne sont que des déplacements de molécules autour d'un centre d'équilibre, deviennent la connaissance, par le fait même qu'elles atteignent un objet donné, celui qu'il s'agit de connaître. Un mouvement vibratoire n'atteint un terme qu'en se

communiquant à un milieu qui unit le terme à l'appareil producteur. Les vibrations du cerveau devront donc se propager par l'intermédiaire d'un fluide, de l'éther comme les ondes lumineuses et les ondes sonores. Or cette propagation est strictement soumise aux lois de l'espace et du temps, car aucune vibration n'atteint un corps quelconque sans passer par tous les points intermédiaires. Nier cela, c'est nier la mécanique, c'est nier un des principes fondamentaux d'une science.

Si donc la pensée est un simple mouvement vibratoire, il s'ensuit qu'elle se propage à l'égal des ondes lumineuses et des ondes sonores et qu'il lui faut pour atteindre son terme, passer par tous les points intermédiaires et souffrir une perte de temps variable suivant la longueur du trajet qu'il lui faudra parcourir. Ainsi supposons que l'onde cérébrale parcourt comme la lumière, 75,000 lieues par seconde, il faudra à l'astronome huit minutes de plus pour penser au soleil qu'il ne lui en faut pour penser à la terre. Un habitant de Montréal voulant penser à Québec devra tout d'abord penser successivement à toutes les localités intermédiaires. Voit-on l'absurdité d'une telle hypothèse?

En résumé, le cerveau, organe essentiellement matériel ne peut avoir de propriétés autres que celles de la matière, et tous les phénomènes dont il peut être le siège se résument au mouvement moléculaire. Et parce qu'il y a incompatibilité essentielle entre le mouvement et la pensée, le cerveau n'est pas et ne sera jamais l'organe de la pensée.

La physiologie s'est trompée, parce qu'elle a subi l'influence du matérialisme. Qu'elle se dégage donc de cette étreinte funeste, et qu'à la lumière de la foi, elle vogue librement vers la vérité. Que de mystères encore à découvrir ! Son champ n'est-il pas assez vaste ? La vie en opération, l'organisme et ses propriétés, voilà son domaine ; mais la vie en principe, l'âme et ses facultés, voilà celui de la psychologie. Bien que ces deux sciences soient parfaites

tement distinctes, toutes deux, opèrent sur le même sujet, l'âme étant intimement unie au corps. Elles doivent donc s'entr'aider et s'éclairer l'une et l'autre dans la recherche du vrai. D'où la nécessité pour le philosophe, d'être parfait physiologiste, et pour ce dernier, d'être profond psychologue.

Docteur X.

NOTES pour servir à l'Histoire de la Médecine au Canada

Par les Drs M.-J. et GEO. AHERN (*suite*)

Jean Bilodeau était cultivateur, père de huit enfants et avait pour femme Marie Turgeon, de St-Étienne de Beaumont. Bilodeau "avait un lèpre de chancre très avancé qui luy avait déjà "mangé la lèvre basse bien avant du côté gauche".

Il y avait à St-Jean, I. O., dans le même temps un chirurgien habile, Jean Mauvide, qui soigna Bilodeau pendant plusieurs mois "et qui voyant que le mal estoit opiniâtre et que la mauvaise disposition du sujet empêchait l'efficacité des remèdes, informa "Bilodeau de sa mauvaise situation". Celui-ci prit le parti de venir à Québec consulter le Sieur Berthier, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, et le frère jésuite Jean Jard Boispineau, qui l'un et l'autre lui dirent: "qu'il n'avait point de ressource dans sa maladie, la "quelle ne finira qu'avec sa vie".

Bilodeau se voyant ainsi condamné chercha ailleurs et s'adressa à Phlem dont il avait entendu parler. Celui-ci l'encouragea et lui promit de le guérir. Phlem avait l'habitude de prendre en pension chez lui les malades qui demeuraient au loin et qui avaient besoin de soins constants. Bilodeau se rendit donc à Ste-Anne-de-la-Pérade, où il arriva le 16 septembre 1735. Le même jour, accompagné de Phlem, il se rend chez le curé de la place et lui demande de mettre par écrit une convention qu'il veut faire avec Phlem. Alors le curé, en présence des deux parties, de monsieur de la Pérade, seigneur de Ste-Anne, et du Sieur Joseph Gouin, capitaine de milice de la dite côte, comme témoins, met par écrit les engagements de chacun comme suit: "Le Chirurgien s'oblige de "soigner le dit Bilodeau de son mieux jusqu'à la quantité de "temps de six mois consécutifs à commencer le 16 septembre "1735, à moins que le dit malade ne soit guéri plus tôt. Le chirurgien, de plus, s'oblige à fournir pendant les six mois toute la "nourriture nécessaire, aussi la boisson qu'il luy faudra tant "pour la playe que pour celle qu'il luy faudra boire et de

“ plus de blanchir le dit malade, de luy fournir tous autres soins
“ convenables et nécessaires à sa maladie et en outre s'oblige
“ le dit chirurgien envers le dit Bilodeau de tous dépens, dom-
“ mages et intérêts, d'être assidu à le panser deux fois par jour.
“ Le dit Bilodeau s'oblige luy et tous ses biens meubles et immeu-
“ bles à luy appartenant, de payer au dit Phlem pour ses peines,
“ soins et fournitures cy dessus dans tout l'espace de six mois, la
“ somme de cinq cents livres: Sçavoir deux cents livres en mar-
“ chandises sèches, au prix du magasin, le premier octobre 1735;
“ cent cinquante livres le 1er octobre 1736; la balance, cent cin-
“ quante livres, en monnoie le premier octobre 1737. Fait au dit
“ Ste-Anne, au défaut de notaire en cette cotte, les jour et an que
“ dessus en présence des dits sieurs susnommés et sousignés, le
“ dit Phlem, chirurgien, et Jean Bilodeau ont déclaré ne sçavoir
“ signer requis.

“ A. Longval de la Peyrade,

“ Joseph Gouin,

“ J. Voyer, prêtre (avec paraphe).

Le 25 mars 1736 cette convention a été ratifiée et entrée dans les minutes du notaire Pollet.

Après huit mois de séjour chez Phlem, Bilodeau partit, le 10 mai 1736, pour un monde meilleur. La veuve refusa de payer, d'où procès devant la prévôté de Québec, entre Phlem et Marie Turgeon, veuve Jean Bilodeau.

Dans sa décision le Procureur du Roi déclare la convention entre Phlem et Bilodeau nulle, attendu que le demandeur n'a aucune qualité de chirurgien et qu'il ne peut être reconnu pour tel, “ mais ayant égard au temps de huit mois qu'il a gardé chez luy
“ le dit feu Bilodeau et qu'il l'a alimenté nous lui accordons pour
“ les dits aliments la somme de 120 livres à raison de 15 livres
“ par mois, sur laquelle lui sera précompté celle de 100 livres par
“ luy cy-devant recue. Faisons défense au dit demandeur de

“ prendre à l’avenir la qualité de chirurgien et d’en faire les fonctions qu’il n’ait été approuvé par les médecins et chirurgiens du Roy dans ce pays et cela à peine d’amende arbitraire.

“ Fait et donné par nous Pierre André, écuyer, Sieur de Leigne Cons. du Roy et son lieut. gén. civil et criminel au siège de Prévosté de Québec; le vendredi, 15 mars 1739.

Signé Boisseau. (18)

Phlem appelle de ce jugement et prononce le plaidoyer suivant :
“ Depuis douze ans qu’il est établi à Ste-Anne où il fait au contentement général la fonction de chirurgien, y saigne, pence et donne des soins à tous ceux qui s’adressent à luy comme il est obligé. Dès qu’on a un talent on doit le faire valoir sans quoy on pourrait m’appliquer la parabole du Sauveur du monde et qu’il dit contre celui qui avait caché ce qu’on luy avait donné et qui se contenta de le représenter lorsque le maître luy en demanda compte. Il en fut puni, est-il dit dans l’Evangile, par sa privation. C’est dans ces sentiments, dont l’appelant est pénétré qu’il auroit cru manquer à son devoir s’il ne s’était rendu utile à ses concitoyens dont il a mérité l’approbation et la protection des Messieurs les Intendants qui ont la Police de cette colonie et qui depuis nombre d’années qu’ils ont connaissance que Lappelant y exerce publiquement les fonctions de chirurgien, ne luy ont pas defendu cependant.

“ Il n’y avait pas de raison ”, dit-il, “ pour empêcher l’appelant de faire les fonctions de chirurgien dans une campagne éloignée de près de 20 lieues de cette ville, hors l’étendue de la Prévosté ”.

De plus Phlem présenta au Conseil le procès-verbal fait par Jean Pollet, le notaire de l’endroit, d’une assemblée tenue le 22

mars 1737, à Ste-Anne-de-la-Pérade, à laquelle assistaient le curé, le seigneur et tous les habitants de la paroisse pour déclarer leur confiance dans le docteur Phlem et témoigner de sa bonne réputation comme chirurgien. Celui-ci fournit aussi un grand nombre de certificats assermentés de personnes qu'il avait guéris de cancers. Entre autre il y avait celui d'un nommé Grenier, que les Jésuites n'avaient pas voulu garder comme novice parce qu'il avait un cancer que Boispineau avait déclaré incurable. S'il faisait ouvrir cette tumeur, avait dit Boispineau l'ancien, il mourrait vite, tandis qu'en la laissant faire, il vivrait plus longtemps. Grenier part pour Montréal, mais ayant entendu parler de Phlem il arrête à Ste-Anne-de-la-Pérade où, encouragé par ce dernier, il demeure trois mois et s'en retourne guéri. Phlem lui avait fendu la tumeur et avait enlevé une partie de l'os de la joue.

Le samedi, 13 avril 1737, il y eut assemblée du Conseil Supérieur pour rendre jugement dans la cause de " Yves Phlem se " disant chirurgien, établi sur le fief de Ste-Anne près Batiscan, " appellant de la sentence rendue en la prévosté de cette ville, le " 15e mars dernier, comparant, par maître Jean Latour, notaire " royal, d'une part, et Marie Turgeon, veuve de feu Jean Bilodeau, vivant habitant de l'Isle et Comté St-Laurent, intimée, " comparante, par Jean LeRoy, d'autre part. LE CONSEIL met " l'appelant à néant, mais condamne la veuve à payer à l'appelant, " pour logement et nourriture, de feu Bilodeau, pendant huit " mois, la somme de cent-quatre-vingt livres et aussi 30 livres que " Bilodeau a empruntées à un nommé Gariépy et que Phlem a " payées. De plus le dit appellant sera tenu de prendre seulement " des lettres de chirurgien de Sieur Jourdain Lajus, lieutenant du " premier chirurgien du Roy.

" Le curé, le seigneur et les habitants de la paroisse de Ste-
" Anne-de-la-Pérade, qui ont tenu l'assemblée susdite sont répri-
" mandées et défense leur est faite de tenir des assemblées sem-

“ blables sans permission. Les notaires ne doivent pas signer les “ procès-verbaux de ces assemblées. ” (19)

Je n'ai pu trouver nulle part que Phlem ait eu ses lettres de chirurgien, mais cela ne l'a pas empêché de continuer à soigner ni même de prendre des malades chez lui, car on voit que Nicolas Marion meurt chez Phlem, à Ste-Anne, en juillet 1738. Paul Desmarets meurt d'hydropisie dans la même paroisse, en 1739, après avoir été soigné par notre charlatan. En 1742, Gabriel Desmaisons est mort, hydropique, à Ste-Anne-de-la-Pérade, sous les soins de Phlem. (20)

PICHON, Jean.

Jean Pichon, aide-chirurgien, est à l'Hôtel-Dieu de Québec, du 28 juin 1759 au 14 juillet suivant. (21)

PINARD, Louis.

Fils de Jean et de Marguerite Gaigneux, de Notre-Dame de La Rochelle, il naquit en 1636 et épousa aux Trois-Rivières, le 29 octobre 1658, Madeleine Hertel, âgée de 13 ans. Elle était fille de Jacques Hertel, sieur de la Frenière, et de Marie Marguerie sœur du célèbre interprète des sauvages. Elle eut pour parrain, M. de la Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, et pour marraine Marie-Madeleine de la Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec. Elle entra pensionnaire chez ces dames et y demeura six ans.

Elle fut la première fille, native des Trois-Rivières, qui contracta mariage. Pinard eut six enfants. Sa femme mourut en 1679

19. *Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur*, vol. XV, p. 47.

20. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. II, p. 282; vol. III, pp. 381, 383, 550; vol. V, pp. 355, 515; vol. VI, p. 342.

21. *Archives de l'Hôtel-Dieu*, Québec.

et fut remplacée, le 30 novembre 1680, par Ursule Pépin, âgée de dix-huit ans, veuve de Nicolas Geoffray et fille de Guillaume Pépin, des Trois-Rivières, un des ancêtres de Sir Hector Langevin. (22)

Par sa seconde femme Pinard eut encore six enfants, tous baptisés à Champlain, à l'exception du dernier, né en 1694, qui fut baptisé à Batiscan. Il semble avoir demeuré aux Trois-Rivières, puis à Champlain et enfin à Batiscan, où, le 22 novembre 1694, il signe, dans la maison du sieur de la Pierre, au contrat de mariage de François Cosset et de Catherine de Lafond. (23)

Le 14 novembre 1663, il présente une requête au Conseil Souverain, demandant une augmentation de gages comme médecin de la garnison des Trois-Rivières. "LE CONSEIL ordonne que si Pinard n'est pas satisfait de 150 livres de gages Lafontaine Gamelin (24) chirurgien des Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine aura les appointements du dit Pinard pour les mêmes services." (25)

Le 16 août 1664, il y a procès entre "Louis Pinard et Michel Le Neuf, sieur du Hérisson qui offre de justifier par tesmoins qu'il a fait un marché à l'année avec le dict Pinard.

"Sur la Requête présentée par Louis Pinard chirurgien demeurant en la ville des Trois-Rivières Expositive que sur le differend meu et pendant en Jugement en ce Conseil entre le sieur du Hérisson et l'exposant pour raison de pensemens et medecaments faicts et fournis au dict sieur du Hérisson, à ses domestiques et autres par son ordre, sur ce que le sieur de la Vallière Népveu du dict sieur du Hérisson et son procureur mist en fait qu'il y avoit eu marché entr'eux à l'année, il fut ordonné par

22. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. I, p. 485

23. J.-B.-M. Barthe, *Analyse des actes de François Trottain*.

24. C'est Michel Gamelin dit Lafontaine. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. I, p. 250.

25. *Jug. et Dél. du Conseil Souverain*, vol. I, p. 56.

“ arrest du seizième Aoust 1664 que le dict sieur du Hérisson justifieroit par tesmoins du dict marché pardevant le sieur Boucher lors Juge Royal, A quoy il n'a tenu compte de satisfaire quoy qu'il luy en aye esté fait commandement en vertu du dict arrest, Requerat qu'il luy fust fait droit, Et en ce faisant porte condamnation contre le dict sieur du Hérisson de la somme de quatre cens soixante cinq livres a laquelle se montent les par-tyes de ce qui luy a esté fait et fourny. Le Conseil avant faire droit a prorogé et proroge un delay de quinzaine du jour de la signification du présent arrest en faveur du dict sieur du Hérisson pendant lequel justifiera si bon luy semble du marché par lui prétendu soit par escrit, soit par tesmoins par devant le sieur de la Fontaine Poullain Procureur du Roy en la Jurisdiction des dictes trois Rivières a faute de quoy en sera forclos et sera fait droit sur les conclusions du dict demandeur.” (26)

Le 13 mai 1665, Pinard présente une requête au Conseil demandant d'être payé des soins qu'il a donnés à la garnison des Trois-Rivières, comme il a été payé l'année précédente. Ses honoraires se montent à 150 livres. Sa requête est accordée. (27)

Pinard est l'ancêtre des Pinard dit Beauchemin. Sur le recensement de 1666, on lui donne le nom d'habitant; sur celui de 1667, il est qualifié de chirurgien. Cette année-là, il demeure au Cap-de-la-Madeleine, n'a qu'un enfant, Françoise âgée de trois ans, et son domaine comprend une terre de 20 arpents en valeur. Il hérita du tiers du terrain où se trouve le monastère des Ursulines des Trois-Rivières. Ce terrain s'appelait le fief Hertel et avait appartenu à son beau-père. (28)

Le 2 septembre 1667, Pinard obtient un jugement en sa faveur dans un procès avec Nicolas Gastineau. Celui-ci se porte en appel devant le sieur du Hérisson, dont nous avons parlé plus haut,

26. *Jug. et Dél. du Conseil Souverain*, vol. I, pp. 258, 436.

27. *Ibid.*, vol. I, p. 347.

28. *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I, p. 186.

lieutenant civil et criminel aux Trois-Rivières. Pinard prétend que le procès qu'il a contre Hérisson devant le Conseil est une cause de récusation admissible, et qu'il ne doit pas être obligé de répondre devant lui. (29)

Pinard possédait un fief à Champlain, vulgairement appelé "La Pinardière". En avril 1711, il y eut un procès au sujet de ce fief. (30)

PIRON, Pierre.

Arrivé en Canada en 1653, et inscrit sur le rôle d'embarquement comme "pêcheur et chirurgien", il cultive à son compte dès 1662, se marie en 1663 et au recensement de 1666 il est appelé "Sieur du Long", simple erreur de copiste pour "sieur de long". (31)

PIUZE, Liveright.

Premier de ce nom venu au Canada, il était polonais, chirurgien et demeura à la Rivière-Ouelle jusqu'en 1814.

Il épousa Marie-Anne Aubut. Il eut quatre fils dont un, Edouard, fut médecin à la Rivière-Ouelle. (32)

Dans "Le Bulletin des Recherches Historiques", vol. XXI, No 7, page 214, on lit que le docteur Piuze épousa une demoiselle Geneviève Couturier et en eut plusieurs enfants. Il serait intéressant de savoir laquelle il épousa ou s'il les épousa toutes les deux.

"Le 16 décembre 1789, il plut à Son Excellence le Très Honorable Lord Dorchester d'accorder une Licence à Liveright Piuze pour exercer la profession de chirurgien et apothicaire.

"Québec, le 19 décembre 1789. (33)

29. *Jug. et Dél. du Conseil Souverain*, vol. I, p. 460.

30. *Ibid.*, vol. VI, pp. 216, 222, 232, 270, 278, 586.

31. E. Z. Massicotte, in *Bull. des Recher. Historiques*, vol. XX, No 8, p. 253.

32. Mgr H. Têtu, *Histoire des Familles Têtu*, etc., etc., pp. 314, 397.

33. *Gazette de Québec*, no 1272.

Le 12 novembre de l'année précédente, il avait obtenu une Licence qui lui permettait de pratiquer " la profession d'apothicaire, " avec l'obligation d'appeler à son aide des médecins dans les cas " sérieux. Il lui est permis de saigner, d'arracher des dents, mais " rien de plus ".

PLANTÉ, Bernard.

Le 8 juin 1748, Bernard Planté, chirurgien, âgé de 22 ans, entre à l'Hôtel-Dieu de Québec et en sort le 13 du même mois. (34)

Il était fils de Dominique Planté, chirurgien-major de l'hôpital royal de Préchac, et de Blaise des Palingues, de St-Saturnin, diocèse de Tarbes, province de Bigorre.

Il s'établit à La-Pointe-aux-Trembles, Qué., et s'y maria, le 10 avril 1752, à Marie-Thérèse Faucher, âgée de 23 ans. Celle-ci eut deux enfants, des filles, et mourut en janvier 1765 à La-Pointe-aux-Trembles. Le 16 septembre de la même année, Planté convolaît de nouveau avec Marie-Joseph Faucher, âgée de 26 ans dont il eut quatre enfants. (35)

Le 22 juin 1758, Planté envoie sa note pour treize livres à une dame veuve Noël de La-Pointe-aux-Trembles.

L'année suivante, il poursuit Augustin Beland pour soins, remèdes & & &. Beland se défend et dit qu'il n'y a rien dans le monde qui intéresse plus la reconnaissance que des services signalés rendus dans une urgente nécessité; on peut mettre dans cette classe à juste titre les services que les chirurgiens et les médecins employent pour les personnes qui implorent leur secours. C'est pour cette raison et pour parler le langage de l'Écriture que nous devons les honorer et même les respecter "honora medicum propter neces-

34. *Archives de l'Hôtel-Dieu*, Québec.

35. Tanguav, *Dict. Gén.*, vol. VI, p. 388.

sitatem". Augustin Beland n'a pas douté d'un instant des prérogatives glorieuses que l'on attribue d'ordinaire à la faculté de la médecine, et c'est juste qu'ils tirent leur évidence de l'autorité de l'Écriture; au contraire il a toujours été à saisir l'occasion de publier les secours particuliers qu'il en a reçus en différents temps; sans vouloir perdre le respect qu'il doit à la faculté, il prétend messieurs, seulement vous représenter que dans les corps les plus respectables, il s'y glisse quelquefois certains sujets qui, éblouis par le feu de l'amour-propre, ne se fixent pas dans les justes bornes de l'équité. C'est ce que le dit Beland, défenseur, se flatte de vous montrer dans le détail des traitements que Bernard Planté, chirurgien, lui a faits.

Fin septembre 1758, étant employé chez M. de Lotbinière, curé de Neuville, il est allé faire les récoltes chez Jean Beland, son père, demeurant à Neuville, à la place de Jean Beland son père et donataire de la dite terre lequel avait esté compris dans le commandement général indiqué par M. de Vaudreuil, septembre dernier pour le rétablissement du fort Frontenac. Le second jour il tomba malade et fit venir Planté qui fit quelques difficultés d'y venir vu que la maison n'était pas dans l'usage de se servir de luy. Cependant il y alla et saigna Beland au bras, le lendemain au pied le matin et l'après-midi au bras, puis luy donna du cristal minéral pour évacuer les humeurs. Il n'en prit qu'une dose, étant si malade après qu'il dut appeler le docteur Mathon qui le guérit. Planté, jaloux de Mathon, punit Beland en lui chargeant un prix exorbitant. Un mois après il demanda 18 livres pour descendre plus tard à 15 livres.

Il y avait aussi à Neuville, comme resident, un docteur Berthimet, chirurgien-major au régiment de la Reine. Planté l'alla voir et luy dit que l'ordinaire des juridictions était de rabattre sur les mémoires d'apothicaires, mais qu'il avait le soin de le renfler afin de le faire venir à son but.

Beland l'accuse d'être venu sans nécessité et de lui charger des remèdes qu'il n'a jamais eus. Planté le poursuit pour 26 livres. Briault, vise le compte et le réduit à 10 livres et malgré cela, le 5 mars 1759, le chirurgien perd son procès. (36)

Le 1er novembre 1751, Planté était parrain, à St-Augustin, de Marie, fille de Jean Caré et d'Agathe Vallière (Registre de la Paroisse de St-Augustin) (36½)

PLASSEZ.

Le 18 août 1652, entre les Trois-Rivières et le Cap, quatre français furent attaqués par les Iroquois. Deux furent tués et deux furent amenés en captivité. Un de ces deux-ci était un nommé Plassez, chirurgien. (37)

POISSON, Edouard-Modeste.

Fils de Modeste Poisson et de Marie-Madeleine Pelletier, il épousa à Québec, le 7 juin 1848, Marie-Caroline-Delphine Buteau. (38)

POITEVIN ou POIDEVIN, François.

Fils de François Poitevin et de Françoise Bogar, de Goron, diocèse du Mans, Maine, il naquit en 1740 et épousa à Kamouraska, le 2 mars 1767, Marie Catherine Rioux. Deux filles naquirent de ce mariage dont une, la première, Marie-Victoire, née le 25 décembre 1767, fut baptisée le 12 mai de l'année suivante.

Le docteur pratiquait à l'Île Verte. (39)

36. *Archives Judiciaires*, Québec.

36½. A. Béchard, *Histoire de la paroisse St Augustin*, p. 105.

37. *Journal des Jésuites*, p. 174.

38. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. VI, p. 404.

39. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. VI, p. 408.

POLEMOND, Jean-Baptiste.

Ancien chirurgien-major de la ville de Douai, en Flandre, et des troupes françaises au Canada, il se noya le 18 juillet dans la Rivière-du-Chesne et fut enterré le 20 du même mois, 1755, à St-Jean-Deschaillons. (40)

POMMIER, François.

Chirurgien du navire "Le Rubis", il entre à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 7 août 1740 et en sort le 22 du même mois. (41)

PONTIF, Jacques.

Voir DAVID, Jacques.

POGUERELLE, François.

Passe quelques jours à l'Hôtel-Dieu de Québec, en octobre 1750. Il était chirurgien du navire "L'Original". (42)

PORCHERON dit DÉCOMBRE, Charles.

Fils de Pierre Porcheron et de Catherine Breau, de St-Martial, ville d'Angoulême, Angoumois, il se marie à Québec, le 8 août 1763, à Marie-Charlotte Laroche, âgée de 26 ans. Ils eurent un enfant, Charles, qui fut baptisé à Québec en 1764.

Porcheron était officier et chirurgien-major. Il résida successivement à la Baie-St-Paul (21 décembre 1758), à l'Islet (6 octobre 1760), à Lachenaye (29 septembre 1769). Sa femme était en ce dernier endroit en octobre 1772. (43)

40. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. VI, p. 411.

41. *Archives de l'Hôtel-Dieu*, Québec.

42. *Archives de l'Hôtel-Dieu*, Québec.

43. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. VI, p. 416.

POTTS, James.

Fut coroner de Québec en même temps qu'Isaac Werden, du 19 avril 1765 au 6 janvier 1767. (44)

POUPPÉ, Jean.

Au mois de Novembre 1648, dans l'étude de J. de Saint-Père, on rencontre la signature de Jean Pouppé. C'est lui qui assista à la naissance des premiers enfants issus de parents européens à Montréal.

Aux registres de l'église paroissiale, on orthographie Poppé et Popé; le tabellion de la Seigneurie écrit Poupée et Pouper, ce qui se rapproche plus de la signature signalée ci-dessus. (45)

POUSSE, Jean.

Le 27 novembre 1726, il y a un procès entre Jean Pousse, chirurgien, et Pierre Gratis, maçon, au sujet du traitement d'une petite fille malade. (46)

PRIGENT, Jacques.

Jacques Prigent, de Rennes, âgé de 24 ans et chirurgien du vaisseau "Le Nantais", entre à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 11 septembre 1733 et en sort le premier octobre de la même année. (47)

PUYBARO de MAISONNEUVE, Pierre.

Fils de Jean Puybaro de Maisonneuve et de Madeleine Beaudry.

44. F. J. Audet, in *Bull. des Recherches Historiques*, vol. VIII, No 5, p. 147.

45. E. Z. Massicotte, in *Bull. des Recherches Historiques*, vol. XX, No 8, p. 252.

46. *Rapp. du Secrét. et Régistr. de la Prov. de Québec*, 1892, p. 279.

Archives de l'Hôtel-Dieu, Québec.

Il naquit à Boucherville le 9 août 1684 et se maria à Montréal le 12 novembre 1712, à Marie-Catherine-Anne Lorin, âgée de 18 ans. Ils eurent une fille qui ne vécut qu'un an.

Pierre Puybaro résidait et pratiquait à Montréal où il mourut le 12 novembre 1757. (48)

Q

QUESNEL, Charles.

Fils de Michel-Antoine Quesnel dit Lafeuillade, du Bout-de-l'Ile, Montréal, et d'Angélique Gavillon, il est né en 1755 au Lac-des-Deux-Montagnes.

En 1790, il épouse Marie-Madeleine Thibodeau. Ils n'eurent qu'un enfant, Jean-Charles.

Quesnel demeurait à Lachenaye. (1)

R

RAIMBAUT ou REMBAUD, François-Joseph.

Fils de Claude Raimbaut et de Jeanne Daudin, de St-Cyprien, ville de Toulon, Provence, il se marie: 1^o aux Trois-Rivières, le 11 novembre 1748 à Charlotte Baudry-Lamarche, âgée de 19 ans, qui mourut en novembre 1757, après avoir eu six enfants; 2^o à la Rivière-du-Loup, le 8 novembre 1759, à Madeleine Sicard, veuve

48. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. VI, p. 471.

1. Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, vol. VI, n. 482.

Lalongé, âgée de 28 ans, par qui il eut deux enfants.

Il demeura aux Trois-Rivières, puis à la Rivière-du-Loup. La-terrière, dont il avait accouché la femme, le mentionne dans ses Mémoires (p. 93). Pendant qu'il était aux Trois-Rivières, il fut médecin des Ursulines de cette ville. (1)

A sa mort en 1779, il fut remplacé par le docteur Apedaile.

"Tous ceux qui peuvent avoir quelques comptes à la charge de la succession de feu M. Rimbeau, ci-devant chirurgien en la ville des Trois-Rivières, soit par billets ou obligation, sont avertis d'en donner avis au sieur Louis Derive, tuteur élu en justice aux enfants mineurs du dit Sieur Rimbeau & &. N. B. Il y a aussi une apothicairerie assez considérable à vendre." (2)

RANKIN, G.

Il épouse Lucie de Lusignan entre 1800 et 1820. (3)

RAPATAL, Pierre.

Entré à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 26 juin 1756, il y demeure jusqu'au 18 septembre suivant. Il venait de Jugon et était chirurgien du "Héros". (4)

REGNAULT.

Voir DUMANCIN.

RIEUTORD, Jean-Baptiste.

Fils de Jacques Rieutord et de Françoise Deray, de Grammont, diocèse de Lectour, Gascogne, Jean-Baptiste Rieutord naquit en

1. *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I, p. 503.

2. *Gazette de Québec*, No 702, 11 février 1779.

3. *Histoire des Ursulines*, vol. IV, p. 678.

4. *Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec*.

1713. Il servit dans l'armée française comme chirurgien et vint au Canada à bord du "Nancy", avec la flotte française en 1759. Dans le fleuve St-Laurent, son vaisseau fut capturé par les Anglais, qui l'obligèrent à soigner leurs matelots et leurs soldats pendant le siège de Québec. A la capitulation de cette ville, il fut envoyé à terre et libéré sur parole. Il viola involontairement cette parole en allant soigner des malades au Château-Richer. Le gouverneur Murray ne lui tint pas compte de cette faute, et Rieutord alla s'établir à la Baie-St-Paul où il épousa, le 11 novembre 1760, Pélagie-Victoire Perron, âgée de 19 ans. Douze enfants naquirent de ce mariage. (5)

En 1764, il alla pratiquer au Château-Richer où le dernier de ses enfants fut baptisé en 1778. Le 22 mars 1764, il est mentionné dans un acte passé devant Lemaître Lamorille (?) notaire à Québec.

En 1782, il quitta le Château-Richer et tenta la fortune aux Trois-Rivières. Dix ans plus tard il était le médecin des Ursulines de cette ville. Dans le cours de cette année, Mgr Hubert écrivit à ces religieuses à son sujet et surtout au sujet de Laterrière qu'il voulait éloigner à tout prix. Ce dernier y fait allusion dans ses Mémoires et dit qu'il n'y a plus qu'une religieuse qui s'oppose à son admission à l'hôpital. M. le Grand-Vicaire St-Onge lui était hostile et pour cause. (6)

La Mère St-Olivier, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières, informe Mgr Plessis, évêque de Québec, que sur le conseil du P. de Calonne, le docteur Rieutord étant absent, elle a fait appeler le docteur Carter pour la Mère de la Croix (de Tonnancour), atteinte d'une inflammation du foie. La Mère St-Olivier ajoute: "La communauté désirerait que le docteur Carter put

5. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. VI, p. 568.

6. *Lettre de la Rév. Marguerite-Marie*, archiviste aux Trois-Rivières, le 18 novembre 1910.

“être conjointement avec l'autre, médecin de la maison.” La demande ne fut pas agréée à cette époque, puisqu'en 1814, le docteur Carter voulait louer l'hôpital. Sur la liste de souscription pour l'érection du nouveau couvent des Ursulines en 1807, l'ancien ayant brûlé l'année précédente, on voit que le docteur Rieutord a souscrit 10 louis.

Rieutord mourut et fut inhumé aux Trois-Rivières, le 30 mars 1818, âgé de 105 ans, en pleine possession de toutes ses facultés. (7)

RIEUTORD, François.

Fils de Jean-Baptiste Rieutord et de Pélagie-Victoire Perron, il naquit en 1768 au Château-Richer et épousa en 1802, aux Trois-Rivières, Françoise Le Proust fille de Louis-Joseph Prou ou Le Proust. Une fille naquit de ce mariage. Madame Rieutord fut enterrée aux Trois-Rivières.

On voit que François Rieutord souscrivit 10 louis pour l'érection du nouveau couvent des Ursulines de la ville des Trois-Rivières, en 1807. (8)

Il obtint ses degrés de docteur au collège de la Reine dans la ville de New-Brunswick, New-Jersey, subit de nouveaux examens à Québec et vit ses certificats ratifiés par Lord Dorchester, le 29 avril 1795.

Il décéda et fut inhumé aux Trois-Rivières, le 3 fév. 1819. (9)
ROBERTS.

La Gazette de Québec du 21 septembre 1830, annonce que John Caldwell, fils unique de l'ancien receveur général, et le doc-

7. *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, col. II, p. 394. Voir pour certificat, second mariage etc : *Ursulines, Trois-Rivières*, vol. IV, pp 451, 452.

8. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. VI, pp. 436, 568. *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, vol. II, p. 9.

9. *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, vol. IV, pp. 450, 453.

teur Roberts allaient briguer les suffrages des électeurs du nouveau comté de Dorchester. Mais ce dernier se retira de la lutte avant le jour de la votation. (10)

De RIVAND, Antoine.

Antoine de Rivand de Lestigieux, chirurgien du navire "Héros", entre à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 26 juin 1756 et en sort le 22 juillet suivant. (11)

ROBERTSON.

Le 11 avril 1768, il y eut un gros feu à Montréal qui détruisit, entre autres choses, la maison et les effets d'un docteur Robertson qui demeurait dans cette ville. (12)

REES, William.

Vint à Québec en 1819, pratiqua à Québec pendant 10 ans, puis partit pour York où, après avoir passé un examen devant le bureau médical, en janvier 1830, il acheta la clientèle du docteur Daly. Il demeurait au coin du Carré du Marché et de la rue King. En 1832, ayant vendu sa clientèle au docteur Grasset, il tenta fortune à Cobourg; mais ici, comme à York, son séjour fut court, puisqu'en 1834, il était candidat à la première élection de cette dernière ville. Pendant la même année il établit un dispensaire médical au No 74 de la rue King, qu'il vendit peu de temps après dans l'intention de fonder une Ecole de Médecine. Il fut un des fondateurs du "Toronto Club". En 1836, il demanda au gouver-

10. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, vol. V, p. 279.

11. *Archives de l'Hôtel-Dieu*, Québec.

12. *Gazette de Québec*, No 174.

nement des subsides pour organiser un musée provincial avec jardins botaniques &, &. Sa demande fut refusée. L'année suivante, il était chirurgien du 1er bataillon de West York.

Ce fut grâce à ses démarches et à son activité que la ville de Toronto eut un asile d'aliénés en 1841. Il en fut nommé surintendant et conserva cette position jusqu'en 1844. Ce n'était pas l'homme à mettre à la tête d'une institution de ce genre. Supérieurement intelligent, ses belles qualités étaient gâtées par un esprit excentrique et léger. Un jour il fut sérieusement blessé d'un coup qu'un malade lui donna à la tête. Après cet accident, dont il ressentit les effets jusqu'à sa mort, il perdit sa position et fut remplacé par le docteur Telfer. Rees protesta contre cette destitution et ne cessa de demander une indemnité.

A la fin de sa vie, une cataracte double le rendit presque aveugle. Il ne s'était jamais marié. (13)

ROBITAILLE, Olivier.

Les notes qui suivent ont été prises dans les "Mémoires" du docteur Olivier Robitaille, publiées en 1880. Les chiffres entre parenthèses indiquent la page des "Mémoires" où le renseignement a été pris.

Olivier Robitaille, dont les ancêtres venaient d'Auche, évêché de Boulogne, naquit à Québec le 3 décembre 1811, au faubourg St-Jean. Son père, honnête artisan, avait conquis par son industrie une certaine aisance. Olivier apprit à lire chez un M. Paquet, instituteur du faubourg, et passa une année, qu'il considéra comme une année perdue, parce qu'il n'apprit rien, à une école anglaise tenue à St-Roch par le Rev. M. Paisly.

13. Canniff, *The Medical profession in Upper-Canada*, p. 570.

A 11 ans, il entra comme externe au Petit Séminaire de Québec. Pendant ses vacances, qu'il passait à la Baie-St-Paul, il enseignait le français à quelques jeunes anglais (8, 13). En 1832, étant en rhétorique, il dut abandonner ses études et aller se reposer à la campagne. Il s'en fut à La-Pointe-aux-Trembles, chez un M. Gauvin. Pendant qu'il était là, le choléra fit sa première visite à Québec. Le 8 juin la maladie se déclarait et le 15 il y avait déjà 143 décès. La population de la ville était alors de 40,000 âmes et le $\frac{1}{4}$ des citadins abandonnèrent leurs demeures, fuyant devant la maladie. Les 15, 16, 17, 18, 19 et 20 juin furent des jours de terreur pendant lesquels on inhuma 711 cholériques. Le père du docteur Robitaille fut atteint de la maladie, mais en guérit. Du 8 juin au 2 septembre il y eut 2218 morts, et la maladie ne fut enrayée que le 4 novembre. Il n'y eut pas de mortalité parmi le clergé, et le corps médical ne perdit qu'un seul membre: le docteur Perreault (15, 16).

Robitaille rapporte, de son séjour à La-Pointe-aux-Trembles, le trait suivant. Il y avait en cet endroit un curé, du nom de Courval, qui aimait à soigner et qui, non satisfait des ressources de la thérapeutique et de la matière médicale du temps, avait inventé une tisane pour le choléra, composée d'herbages et de sulphate de magnésie, qu'il appelait "La Courvaline" (18).

En 1833, il retourna au Séminaire et fit sa première année de philosophie. Cette classe était nombreuse et ne comptait pas moins de trente-deux élèves. Treize de ces finissants prirent la soutane et deux étudièrent la médecine. Robitaille avait songé pendant quelque temps à la prêtrise, mais finalement se décida à devenir disciple d'Esculape. Une autre question se posait, moins importante, peut-être, mais certainement embarrassante: chez quel patron devait-il aller? Le docteur Parent n'aimait pas à avoir d'élèves chez lui, Blanchet en avait trop, Painchaud avait un mauvais bureau, trop sombre. Il avait enfin fixé son choix sur le docteur Far-

ges et s'y rendait quand il rencontra un confrère finissant, Zéphirin Naud, qui lui conseilla fortement de s'adresser à Morrin, qui n'était pas un ange, mais enfin qui avait bon cœur, tandis que Farges était un vrai diable (25). Il se présenta donc à Morrin qui l'accepta. Il allait au bureau trois fois par jour, et à l'Hôtel-Dieu tous les matins à 8 heures, où il apprenait à saigner, à appliquer des ventouses, à arracher des dents &, &.

Le 7 juillet 1734, le choléra se montra de nouveau, et de cette date au 8 septembre, il y eut 1282 inhumations. On avait improvisé un hôpital temporaire dans des hangars situés sur le quai de la Reine et on l'avait placé sous la direction du docteur Lyon qui y mourut victime de la terrible maladie. On appelait cet hôpital le " Blue Store " (26)

Il y avait un autre hôpital temporaire sur le terrain où fut bâti l'Hôtel Florence, sur la rue St-Jean. L'Hôpital-de-la-Marine dont les fondations avaient été commencées en 1832, fut ouvert cette année-là, 1834, pour recevoir les cholériques qui furent sous les soins du docteur Tessier. Le premier traitement du choléra fut : calomel, opium et stimulants. (27)

En 1835, Morrin prit les fièvres typhoïdes et Robitaille se fit garde-malade pour la circonstance. Pour le remercier et le récompenser, Morrin le fit nommer interne à l'Hôpital-de-la-Marine, avec un traitement de 120 livres par année, plus sa pension. L'année suivante, il l'envoya remplacer Douglas, malade des fièvres typhoïdes, à la Grosse-Isle. Son salaire était de 7/6 stg par jour plus sa pension (32). C'est là qu'il fit la connaissance des docteurs Poole, surintendant, et Christie, assistant. Il y avait une centaine de malades. Peu habitué à prendre du vin, il raconte qu'au premier diner qu'il prit au Mess, il se grisa (33). Après avoir passé six ou sept semaines sur cette île, il revint à l'Hôpital-de-la-Marine où son ami Marmette l'avait remplacé.